



Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario  
Ontario College of Teachers

**Ligne directrice du cours menant à la  
qualification de spécialiste  
en études supérieures  
en français (langue maternelle)**

**Annexe E  
Règlement 184/97  
Qualifications requises pour enseigner**

**Avril 2003**

This document is available in French only



# Ligne directrice du cours menant à la qualification de spécialiste en études supérieures en français (langue maternelle)

## 1. Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario. Il a pour mandat de «prévoir la formation continue des membres» (*Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, Partie II, paragraphe 3 (1), alinéa 6).

Les programmes de perfectionnement visés par le mandat de l'Ordre sont inscrits dans le Règlement 184/97 sur les qualifications requises pour enseigner. Ce règlement comprend notamment les programmes et cours menant à une qualification de base additionnelle, à une qualification additionnelle y compris celle de spécialiste en études supérieures, à la qualification additionnelle de directrice ou de directeur d'école et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Les cours agréés reflètent les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* et sont conformes au Règlement 184/97.

La réussite du cours menant à la qualification additionnelle de spécialiste en études supérieures en français (langue maternelle), tirée du Règlement 184/97 pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, est inscrite à la carte de compétence.

Ce cours a pour but de développer le leadership des participants par rapport au curriculum. Il s'appuie sur les attentes énoncées dans le curriculum et les politiques du ministère de l'Éducation.

Dans la présente ligne directrice, le terme participants désigne les enseignantes et enseignants inscrits au cours menant à la qualification additionnelle.

## 2. Généralités

Le cours menant à la qualification additionnelle de spécialiste en études supérieures en français (langue maternelle) s'adresse aux enseignantes et enseignants qui, conformément au paragraphe 40 (1) du Règlement 184/97, connaissent la matière et possèdent au moins deux ans d'expérience en enseignement, dont une année d'enseignement de la matière dans laquelle ils souhaitent devenir spécialiste en études supérieures. Il est susceptible d'intéresser plus particulièrement les enseignants qui visent un poste de leadership à l'élémentaire, au secondaire ou à l'échelle du conseil, et ceux qui souhaitent se perfectionner dans cette matière. L'Ordre reconnaît que les personnes des quatre systèmes scolaires financés par les

fonds publics doivent explorer des idées et des questions pertinentes à leur système scolaire ou au système scolaire vers lequel elles se dirigent.

Le cours porte plus particulièrement sur le leadership en matière de curriculum. Il permet d'examiner les contextes et théories qui sous-tendent l'étude du français (langue maternelle), ainsi que la pédagogie, le curriculum, l'évaluation, la technologie, le développement de l'enfant et de l'adolescent, la planification et la mise en application des programmes.

### **3. Normes d'exercice de la profession enseignante et Normes de déontologie de la profession enseignante**

L'essence du professionnalisme des enseignantes et enseignants s'exprime par un engagement envers l'enseignement. La formation doit refléter les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* qui servent de fondement à l'élaboration du cours. En outre, le *Cadre de formation de la profession enseignante* appuie les normes d'exercice, expose les principes sur lesquels se fonde l'apprentissage et présente une gamme d'options favorisant la formation continue.

### **4. Attentes**

Les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* sont enchâssées dans les attentes en matière d'apprentissage du cours menant à la qualification additionnelle de spécialiste en études supérieures en français (langue maternelle).

Pour réussir le cours, le participant doit :

- faire preuve de leadership dans la mise en application des politiques du ministère de l'éducation sur le curriculum et les écoles primaires et secondaires
- faire preuve de leadership dans la communication et la mise en application des changements apportés à la législation provinciale et aux politiques locales, y compris les questions juridiques et éthiques associées à l'enseignement du français (langue maternelle)
- manifester sa connaissance du développement de l'enfant et de l'adolescent par rapport à l'enseignement du français (langue maternelle)
- favoriser la création d'un milieu d'apprentissage propice au développement intellectuel, social, affectif, physique, linguistique, culturel, spirituel et moral de l'élève
- démontrer sa connaissance des fondements théoriques et de la méthodologie nécessaires à la planification, l'application et l'évaluation des programmes de français (langue maternelle) pour l'élève

- faire connaître la recherche actuelle en français (langue maternelle) et favoriser la compréhension de son incidence sur l'enseignement et l'apprentissage
- faire la démonstration et l'analyse de stratégies propres à créer un milieu d'apprentissage inclusif, équitable et sécuritaire qui tient compte de la diversité des élèves quel que soit leur âge
- faire preuve de leadership en adaptant et/ou en modifiant les attentes, les méthodes d'enseignement et les moyens d'évaluation en fonction du développement et/ou des besoins particuliers des élèves
- démontrer et mettre en application des moyens d'évaluation reposant sur la recherche et l'analyse des données pour améliorer le rendement et l'apprentissage de l'élève
- faire preuve de leadership en trouvant et en évaluant une variété de ressources, dont la technologie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système d'éducation, qui sont susceptibles d'améliorer l'apprentissage de l'élève
- se montrer capable d'intégrer la technologie de l'information et de la communication à ses méthodes pédagogiques
- posséder les compétences organisationnelles et interpersonnelles nécessaires pour faire preuve de leadership par rapport au curriculum de français (langue maternelle)
- savoir comment stimuler la réflexion pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- faire preuve des connaissances et compétences favorisant l'innovation et le changement pour rehausser l'apprentissage
- comprendre les problèmes et défis associés à l'enseignement du français (langue maternelle)
- comprendre comment créer et garder les groupes de perfectionnement professionnel qui se forment à l'école, dans le conseil ou à l'échelle de la province
- comprendre comment créer des réseaux de communication qui favorisent la collaboration avec le personnel de l'école, les parents et tuteurs, ainsi que la communauté.

## 5. Contenu

Le cours menant à la qualification additionnelle de spécialiste en études supérieures en français (langue maternelle) s'appuie sur la législation et les documents suivants du ministère de l'Éducation :

*Des choix qui mènent à l'action*

*Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année*

*Planification des programmes et évaluation, de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année*

*Le curriculum de l'Ontario, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années : français*

*Le curriculum de l'Ontario, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années : français*

*Le curriculum de l'Ontario, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années : études interdisciplinaires*

*Le curriculum de l'Ontario, de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année : français*

*Plan d'enseignement individualisé : normes pour l'élaboration, la planification des programmes et la mise en œuvre*

Il faut qu'au moins la moitié du contenu du cours porte sur la matière.

Pour réussir le cours, le participant doit mettre en pratique :

**a. Normes d'exercice de la profession enseignante et Normes de déontologie de la profession enseignante**

**b. Fondements théoriques**

- comprendre le contexte (historique, philosophique, sociologique, psychologique) lié à l'étude du français (langue maternelle)
- comprendre et mettre en application les théories et la recherche sur le développement de l'être humain (social, affectif, physique, intellectuel, linguistique, culturel, spirituel et moral) qui se rapportent à l'élève et à l'étude du français (langue maternelle)
- comprendre les théories sur les anomalies qui se rapportent à l'élève
- être au courant des changements et découvertes à l'échelle locale, provinciale et internationale dans l'enseignement du français (langue maternelle)
- réfléchir sur ses propres méthodes d'enseignement et entamer la discussion professionnelle sur le rapport entre la théorie et la pratique dans l'enseignement du français (langue maternelle)

**c. Planification, élaboration, mise en application et révision de programme**

- analyser les politiques du ministère de l'Éducation sur le curriculum à l'élémentaire et au secondaire et déterminer leur incidence sur la planification et l'application des programmes
- élaborer des procédures d'évaluation visant l'amélioration et la pertinence continues des programmes
- examiner les stratégies d'enseignement et d'apprentissage associées aux divers styles d'apprentissage des élèves
- aider ses collègues à modifier les attentes et les méthodes d'enseignement et à les adapter en fonction du développement et des besoins particuliers de l'élève
- envisager les possibilités d'études interdisciplinaires et de développement de compétences linguistiques dans l'enseignement du français (langue maternelle)

- examiner l'utilisation de la technologie propre à mettre le curriculum en application et à faciliter l'apprentissage de l'élève
- favoriser l'usage sûr, éthique et légal de la technologie et des autres ressources dans les programmes de français (langue maternelle)

#### **d. Évaluation de l'élève**

- montrer comment élaborer et utiliser une gamme de stratégies d'évaluation propices à l'enseignement du français (langue maternelle)
- créer des stratégies propres à favoriser l'apprentissage de l'élève et à améliorer son rendement à partir de la recherche, de l'analyse des données et des politiques du ministère de l'Éducation
- aider les autres à établir des critères de rendement qui mesurent les réalisations de l'élève par rapport aux attentes prévues dans le curriculum
- aider les autres à élaborer des méthodes fournissant une évaluation significative et détaillée qui aide les élèves
- faire preuve de leadership en modifiant les méthodes d'évaluation en fonction du développement et des besoins particuliers de l'élève

#### **e. Leadership et perfectionnement professionnel**

- faire valoir les avantages de participer aux activités des organismes locaux, provinciaux, nationaux et internationaux liés à l'enseignement du français (langue maternelle)
- aider les autres à trouver les ressources organisationnelles, tant imprimées qu'électroniques, propres à appuyer le curriculum, la croissance professionnelle et le leadership
- favoriser l'usage des technologies de l'information et de la communication comme outils d'enseignement et d'apprentissage, le cas s'y prêtant
- faire la démonstration de stratégies d'amorce et de gestion du changement par rapport à l'éducation
- faire preuve des compétences nécessaires de la part d'un leader en français (langue maternelle) pour créer des équipes et prendre des décisions
- favoriser l'utilisation de méthodes d'enseignement efficaces et aider les nouveaux enseignants et autres à améliorer et à raffiner leurs pratiques en classe dans la prestation des programmes de français (langue maternelle)
- encourager et aider ses collègues qui recherchent des possibilités de croissance professionnelle dans l'enseignement du français (langue maternelle)
- planifier et organiser pour d'autres du perfectionnement professionnel sur la matière

- démontrer des compétences et des stratégies favorisant la création de réseaux reliant le personnel des écoles et du conseil scolaire, les associations professionnelles d'intérêt pédagogique, les parents, les tuteurs et la communauté à l'appui de l'apprentissage du français (langue maternelle)
- faire preuve de leadership dans l'application des politiques et règlements provinciaux, et des politiques et procédures locales
- renseigner les autres sur les politiques, les lignes directrices et les questions juridiques et éthiques associées à l'enseignement du français (langue maternelle)
- faire preuve des connaissances et compétences requises pour gérer des responsabilités associées à la dotation de personnel, aux budgets et à la sélection de textes, de logiciels et de médias.

## 6. Méthodes pédagogiques

Dans le cadre de ce cours, les instructeurs utilisent des stratégies pertinentes, utiles, pratiques et étayées par la littérature spécialisée. Ces stratégies comprennent notamment l'interaction en petits groupes, la recherche, les présentations par des pairs, la résolution de problème, la recherche-action, l'apprentissage coopératif et l'enseignement magistral. Les instructeurs se basent sur les principes de l'éducation des adultes, tiennent compte de l'expérience et des acquis des participants et répondent aux besoins de chaque personne. Il importe aussi que les participants puissent travailler à créer des réseaux de soutien, qu'ils reçoivent des commentaires et un suivi de la part de leurs collègues et des instructeurs et qu'ils communiquent le fruit de leur apprentissage aux autres. Enfin, la réflexion, les lectures spécialisées, la collaboration et la discussion font partie intégrante du cours.

Les instructeurs font la démonstration de stratégies pédagogiques efficaces et font appel à une variété de stratégies d'évaluation formative et sommative. Ils sont encouragés d'utiliser l'informatique et les technologies de la communication pour accroître l'efficacité de leur méthodes pédagogiques.

## 7. Évaluation

Les participants connaissent les attentes et les méthodes d'évaluation dès le début du cours. L'évaluation se fait selon une approche équilibrée qui comprend l'auto-évaluation ainsi que l'évaluation par des pairs et par l'instructeur et qui fait appel aux meilleures pratiques connues.

Voici quelques exemples de stratégies d'évaluation :

- Évaluation du rendement : créer une unité d'enseignement basée sur les attentes du curriculum du ministère de l'Éducation comprenant des outils d'évaluation et faisant appel à une variété de technologies et de ressources

- b) Évaluation écrite : réfléchir de façon critique sur des questions soulevées dans les articles, publications, travaux de recherche et autres ressources portant sur l'enseignement du français (langue maternelle)
- c) Test écrit : répondre à des questions ou préparer une dissertation sur un aspect du leadership en enseignement du français (langue maternelle)
- d) Présentation orale : présenter un sujet lié au français (langue maternelle) qui pourrait devenir une présentation pour les parents ou la communauté scolaire
- e) Portfolio : créer un portfolio de ressources pratiques et rédiger des réflexions critiques sur la prestation du curriculum de français (langue maternelle)
- f) Recherche-action : à partir d'une réflexion et d'une recherche personnelle, travailler à un projet d'application pratique dans le contexte de l'enseignement du français (langue maternelle)
- g) Travail de leadership : élaborer un plan complet de curriculum relié à un projet de l'école ou du conseil scolaire.